

3b. Uranium

Demande japonaise d'uranium

À la suite de la crise pétrolière de 1973, le Japon a adhéré à un programme de diversification de ses sources énergétiques qui voulait remplacer, quand cela s'avérait possible, l'électricité produite à partir du pétrole et servant à l'industrie, par de l'électricité produite essentiellement par des réacteurs nucléaires. À compter de 1974, le Japon passa également plusieurs importants contrats à long terme d'approvisionnement en uranium avec des producteurs canadiens, et des contrats d'enrichissement de l'uranium avec le ministère de l'Énergie américain et Eurodif. Les approvisionnements japonais en uranium sont donc garantis jusqu'en 1993 ou 1994.

Actuellement, la demande japonaise d'uranium s'est ralentie, en partie à cause de son programme de constitution de stocks, mais aussi et surtout à cause d'une croissance de la demande en électricité qui a été inférieure à ce qui a été prévu. Le marché est relativement étroit et les achats éventuels seront essentiellement ponctuels, pour compléter des quantités. Le Japon a un programme nucléaire très actif et on peut prévoir qu'il restera un client important pour l'uranium pendant longtemps.

Situation canadienne des approvisionnements

La situation économique globale actuelle a provoqué une réduction de la demande mondiale d'uranium et les prix ont diminué sensiblement au cours des sept dernières années. Le prix mondial actuel (environ 25 \$EU par livre) est près du point mort pour les producteurs dont les coûts sont élevés. De plus, la politique canadienne de détermination des prix n'autorise pas les mines qui peuvent extraire l'uranium à faible coût (comme en Saskatchewan) à utiliser réellement leurs avantages concurrentiels, et cela ne les favorise pas.

Le Canada et l'Australie étant les principales sources additionnelles d'uranium à faible coût dans le monde, les producteurs de ces deux pays sont les fournisseurs principaux des compagnies japonaises d'utilité publique. Cependant, l'Afrique du Sud et le Niger accaparent à eux deux 30 % de l'approvisionnement japonais. En juin 1981, le sous-comité sur l'énergie nucléaire du Comité consultatif sur l'énergie du ministère du Commerce international et de l'Industrie recommandait, entre autres, la création de stocks d'uranium, la mise sur le marché japonais de processus d'enrichissement, la diversification des sources d'approvisionnement en uranium et des méthodes d'achat. Il